



Signataires : Joëlle Fiss, Céline Zuber-Roy, Christina Meissner, Murat-Julian Alder, Rémy Burri, Adrien Genecand, Philippe Meyer, Francine de Planta, Geoffray Sirolli, Thierry Oppikofer, Vincent Subilia, Véronique Kämpfen, Masha Alimi, Guy Mettan, Souheil Sayegh

Date de dépôt : 27 février 2024

Proposition de motion

Education sexuelle à l'école : pour une brochure adaptée à nos jeunes !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la promotion de la santé sexuelle, l'égalité des genres et la prévention des violences sont utiles, importantes et nécessaires dans l'éducation sexuelle d'un enfant ;
- que les supports présentant ces différents enjeux doivent être adaptés ;
- les nombreuses plaintes exprimées par des citoyens et parents auprès des députés, en ce qui concerne la brochure « Mon sexe et moi »¹ à l'attention des enfants de 12+ ans ;
- que cette brochure a été réalisée dans le cadre du projet « Sciences, sexes, identités »² mené par la faculté de médecine UNIGE et les Hôpitaux universitaires de Genève ainsi que son réseau de partenaires institutionnels et associatifs ;
- que de multiples phrases de cette brochure sont, au mieux, rédigées de manière maladroite ;

¹ https://www.unige.ch/ssi/files/7017/0737/6317/Mon_sexe_et_moi_2024_CBOK.pdf

² <https://www.unige.ch/ssi/propos/>

- qu’il semblerait que la principale information sur l’éducation sexuelle dans cette brochure concerne l’identité de genre au détriment d’autres questions tout aussi importantes telles que l’acte sexuel, la contraception, les préservatifs ou les maladies sexuellement transmissibles ;
- que cette brochure ne correspond pas aux besoins de la majorité des enfants de 12+ ans ;
- l’importance du contenu sur la transition médicale pour les transgenres,

invite le Conseil d’Etat

- à cesser d’utiliser cette brochure au sein du DIP et à s’assurer qu’elle ne soit plus distribuée à des élèves ;
- à rechercher, par exemple dans d’autres cantons, une brochure adaptée aux besoins de tous les enfants de 12+ ans ;
- à défaut de trouver une brochure adaptée, à rédiger une brochure d’éducation sexuelle qui corresponde aux besoins de tous les enfants de 12+ ans ;
- à élaborer une brochure plus universelle en tenant compte du fait que la majorité de ces jeunes sont cisgenres et hétérosexuels ;
- à inclure des encadrés destinés aux enfants de 12+ ans LGBTIQ+ ou qui s’interrogent sur leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre et en spécifiant des sources où il est possible de trouver plus d’informations sur ces questions et où trouver des soutiens ciblés ;
- à rédiger la brochure conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l’article 12 de la loi sur l’égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre du 23 mars 2023³.

³ <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

EXPOSÉ DES MOTIFS

La brochure « Mon sexe et moi »⁴, réalisée dans le cadre du projet « Sciences, sexes, identités »⁵ mené par la faculté de médecine UNIGE et les Hôpitaux universitaires de Genève, a suscité de l'anxiété auprès de certains parents qui ont vu circuler la brochure destinée aux enfants de 12+ ans.

Cette anxiété est causée par le fait que la principale information sur l'éducation sexuelle dans cette brochure concerne l'identité de genre au détriment d'autres questions importantes telles que l'acte sexuel, la contraception, les préservatifs et les maladies sexuellement transmissibles.

Il y a même eu un certain alarmisme autour de cette brochure, et une rumeur qui a circulé selon laquelle elle figurait comme matériel principal servant à l'éducation sexuelle de tous les enfants de 12+ ans du canton dans les classes privées et publiques.

Dans la réponse QUE-1957-A, le Conseil d'Etat a clarifié la situation :

« D'une part, contrairement à ce que la présente question écrite urgente mentionne, la brochure « Mon sexe et moi » n'est pas distribuée aux élèves au sein des écoles genevoises. Cette brochure a été distribuée au sein du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) à raison d'un exemplaire par infirmière ou infirmier scolaire et par maîtresse ou maître spécialiste en éducation à la santé sexuelle et au bien-être (MS-SA), pour leur usage. Ladite brochure a été éditée par le Bioscope de l'Université de Genève, en collaboration avec RTS Découverte et Santé sexuelle Suisse, dans le contexte du projet Sciences, sexes, identités (www.unige.ch/ssi) et validée par un comité scientifique de renom. Son contenu a été construit en se basant sur une analyse de 3000 questions posées anonymement sur le site ciao.ch par des jeunes romands. Le Bioscope propose différents ateliers dont, depuis 2018, un atelier sur inscription pour les classes de 10^e et 11^e années du cycle d'orientation sur le développement du sexe biologique (génétique, anatomie, rôle). Les classes sont accompagnées par leur enseignante ou enseignant de biologie, cet atelier étant un complément au cours sur le système reproducteur. La brochure en question n'est pas systématiquement distribuée aux élèves lors des ateliers, mais est mise à la disposition de celles et ceux qui le souhaitent. »⁶

⁴ <https://www.unige.ch/ssi/ressources/ressources-pedagogiques-ssi/brochures/sexoado/>

⁵ <https://www.unige.ch/ssi/propos/>

⁶ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01957A.pdf>

Il n'empêche, la rédaction de cette brochure pose des problèmes sérieux. Elle n'est pas adaptée à l'éducation sexuelle de la majorité des enfants de 12+ ans. En effet, la rédaction de cette brochure est principalement destinée à des enfants qui s'interrogent sur leur sexualité. Du coup, il y a une grande disproportionnalité de certains thèmes, par exemple :

- a) La première question que l'enfant se poserait sur la sexualité serait « je suis un garçon, mais je me sens fille » (page 7).
- b) La première anecdote de la brochure intègre le terme « intersexué » (page 8).
- c) L'intersexualité est expliquée en détail (page 22).
- d) De multiples phrases ambiguës sont éparpillées dans le texte, par exemple : « l'assignation de genre ne représente pas forcément la réalité » (page 6) ou « nos corps et nos identités ne se limitent pas aux deux seules catégories féminin/masculin » (page 6).
- e) La désinformation sur la circoncision, alors que plusieurs religions pratiquent la circoncision sans le consentement de l'enfant (page 26).
- f) La mention de l'excision qui est interdite en Suisse⁷ (page 18).

En revanche, il y a très peu d'informations sur l'acte sexuel, la contraception, les préservatifs ou les maladies sexuellement transmissibles.

Par conséquent, il convient de cesser l'utilisation de cette brochure au sein du DIP et de trouver un autre support plus adapté à tous les enfants de 12+ ans, soit en utilisant un support existant dans d'autres cantons, soit en créant une nouvelle brochure. Cette nouvelle brochure serait principalement destinée à la majorité des enfants de 12+ ans, c'est-à-dire à des jeunes hétérosexuels et cisgenres, tout en intégrant des encadrés visant les enfants de 12+ ans LGBTIQ+ ou qui s'interrogeraient sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Toutes les informations devraient être accompagnées d'informations où chaque enfant, indépendamment de son identité de genre ou de son orientation sexuelle, pourrait trouver plus des renseignements sur le soutien disponible pour répondre à ses questions ciblées.

Une telle brochure permettrait à tous les enfants de suivre des cours d'éducation sexuelle ensemble, sans les subdiviser ou les stigmatiser – créant une société plus unie et moins polarisée.

⁷ [https://www.excision.ch/reseau/excision/droit-et-legislation/suisse#:~:text=L%27excision%20\(E%2FMGF\)%20est%20interdite%20en%20Suisse,interdiction%20explicite%20de%20l%27excision.](https://www.excision.ch/reseau/excision/droit-et-legislation/suisse#:~:text=L%27excision%20(E%2FMGF)%20est%20interdite%20en%20Suisse,interdiction%20explicite%20de%20l%27excision.)

Enfin, cette brochure impliquerait une rédaction conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'article 12 de la loi sur l'égalité et la lutte contre les discriminations liées au sexe et au genre du 23 mars 2023, qui prescrit d'utiliser un langage inclusif tout en interdisant l'usage de signes typographiques au milieu des mots.

Pour conclure, cette motion ne remet pas en cause la nécessité ni l'importance des cours d'éducation sexuelle. Elle vise à faire cesser l'usage d'une brochure inappropriée à la majorité des enfants de 12+ ans et la mise en place d'un contenu qui pourrait mieux répondre à leurs besoins.